



PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 22 JUILLET 2025

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Cabariot, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. BRANGER Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/07/2025

Présents : M. BRANGER Christian, M. NADEAU Jean-Pierre, Mme DESSENDIER Claudine, M. BOISSON Ulrich, Mme GUEDEAU Michèle, M. CHARPENTIER Gaël, Mme BOISSON Josette, M. PARIOLLEAU Jean-Claude, Mme POMMIER Marie-France, Mme ROBIN Patricia, M. VALLÉE Gilles, Mme DUMAS Céline, M. DEBIAIS Jean-Baptiste.

Absente avec pouvoir : Mme BOURGET Estelle a donné pouvoir à M. CHARPENTIER Gaël.

Absente excusée : Mme FOVIAUX Laëtitia.

Mme POMMIER Marie-France a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 14

.....

Ordre du jour :

Présentation d'un projet Agrivoltaïsme sur les communes de Tonnay-Charente/Cabariot par la société KallistaEnergy

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Juin 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES :

1. Charges supplétives Centre de Loisirs les P'tites Canailles – Convention de partenariat avec la commune de Bords pour 2025.
 2. Location du logement sis 13 Rue du Muguet.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

En préambule de la réunion, présentation du projet d'un parc agrivoltaïque en concertation avec un agriculteur et éleveur local. Ce dernier se dit prêt à louer une partie de ses pâturages (15 hectares à Cabariot, 18 hectares à Tonnay-Charente), au niveau de la sortie de l'autoroute A 837, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce projet, qui n'en est qu'au stade des études, doit respecter des critères précis. L'agrivoltaïsme doit permettre de protéger les troupeaux et surtout de continuer l'activité agricole, tout en maintenant un revenu durable à l'agriculteur. L'installation doit être réversible pour rendre les terres en l'état.

La durée de vie du matériel est d'environ 20 ans avec un renouvellement à partir de 30 ans. En fonction de l'étude de sol, une installation sur plots béton pourrait être envisagée.

Les objectifs du projet :

- Créer des zones d'ombrage sous panneaux (protection du cheptel contre les canicules et les intempéries et mise en place d'un pâturage tournant sous panneaux) ;

- Améliorer la qualité de l'herbe l'été sous les panneaux et lisser la pousse de l'herbe sur l'année ;
 - Sécuriser la reprise de l'exploitation familiale par les descendants ;

Une révision du PLU devra être réalisée afin de recenser les zones humides (communes de Cabariot et Tonnay-Charente).

Une première concertation avec une douzaine d'habitations situées à proximité du site d'étude a été réalisée début 2025.

Le Permis de Construire pourrait être déposé fin 2025 avec une mise en service du projet fin 2028.

Suite à des informations communiquées tardivement, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Adhésion au programme e-Ouilibre avec la société Transgourmet – Avenant n°2.

Demande approuvée par le Conseil Municipal à l'Unanimité.

.....

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES
EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE**
(Dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T)

Réf. : Délibération n° 01-06-2020 en date du 3 Juin 2020
Délibération n°01-02-24 du 25 Mars 2024

N°	Objet	Co-contractant/ bénéficiaire	Montant TTC	Péodicité	Date d'effet	Durée
25-14	Achat de tables pour la salle des fêtes	COMAT & VALCO	2 351.76 € TTC	-	08/07/2025	-
25-15	Achat de mobiliers urbains (6 bancs publics)	COMAT & VALCO	3 337.20 € TTC	-	08/07/2025	-
25-16	Achat du spectacle « Les Echappées »	Cie Les Gaillardes	1 500.00 € TTC	-	15/07/2025	-

Aucune observation n'est faite sur les décisions prises.

Monsieur le Maire précise que les nouvelles tables pour la salle des Fêtes ont été mises en place.

© 2010 Pearson Education, Inc.

Monsieur le Maire demande si le dernier procès-verbal en date du 30 Juin 2025 appelle des observations. Monsieur CHARPENTIER Gaël tient à relayer la remarque de Madame BOURGET Estelle. En effet, celle-ci souhaite reformuler les propos inscrit sur le Projet de Procès-Verbal du 30 Juin dernier à savoir : « *Elle demande si la commune peut émettre des avis négatifs pour certaines d'entre elles* » par « *elle demande si une répartition plus adéquate des manifestations peut être envisagée afin de mieux organiser le planning des associations* ».

Pas d'autres observations à ajouter

© 2010 Pearson Education, Inc. All Rights Reserved. May not be reproduced without permission from the publisher.

Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice prévu initialement le 14 Juillet 2025 est reporté au 2 Août 2025. Il sera tiré à l'issue de la manifestation des Rencontres Nomades qui se déroulera à l'étang de Cabariot les 1^{er} et 2 Août prochain.

N° 01-04-25 : Charges supplétives Centre de Loisirs les P'tites Canailles – Convention de partenariat avec la commune de Bords pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du fonctionnement de la structure du Centre de Loisirs les P'tites Canailles, la commune supporte les charges supplétives liées à ces dépenses : énergies, frais de personnel, maintenance, ordures ménagères, photocopies...

L'association utilise également 2 autres bâtiments : le Club Ado et le Restaurant Scolaire.

Depuis 2023, les communes conventionnées avec le Centre de Loisirs (Lussant, Moragne et Saint-Coutant-Le-Grand) ont accepté qu'une contribution financière soit apportée à la commune de Cabariot pour les dépenses liées à ce fonctionnement.

La commune de Bords a souhaité rejoindre ce partenariat pour 2025.

Celle-ci a accepté le principe de cette participation selon un mode de calcul établi au prorata de l'utilisation du Centre, basé sur le nombre d'heures de présence effectives, le nombre de jours et de semaines par an.

Cette contribution sera révisée chaque année au regard du Compte de résultats de l'année précédente et des dépenses effectives constatées, si la commune de Bords souhaite poursuivre ce partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la commune de Bords pour les charges supplétives du Centre de Loisirs les P'tites Canailles pour 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a environ une dizaine d'enfants de la commune de Bords inscrit au centre de loisirs.

N° 02-04-25 : Location du logement sis 13 Rue du Muguet- Fixation du prix du loyer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé au 13 Rue du Muguet appartient au domaine privé de la commune. Ce logement d'environ 120 m² habitable compte 3 chambres. Le locataire actuel souhaite mettre fin à cette location à compter du 1^{er} Août 2025.

Le logement sera donc vacant à cette date.

Monsieur le Maire vous informe qu'un couple a exprimé le souhait de louer ce logement communal.

Il vous est proposé de fixer le loyer mensuel de ce logement à 650 (six cent cinquante) euros par mois, révisable chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers, hors charges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- FIXE le montant du loyer pour le logement communal 13 Rue du Muguet à 650 € (six cent cinquante euros) par mois hors charges payable d'avance (le 5 de chaque mois) au Service de Gestion Comptable – 17300 ROCHEFORT (Trésorerie). L'indice de référence des loyers

applicable pour la révision du loyer sera celui du 2ème trimestre 2025 (indice 146.68 du 13/07/2025) ;

- **DEMANDE** une caution d'un mois de loyer, hors charges ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location et notamment le bail à venir.

Monsieur le Maire informe qu'un couple avec 2 enfants (scolarisés à Tonnay-Charente) serait intéressé pour occuper ce logement dès le 1^{er} Août.

Il ajoute, en outre, que la cession du fonds de commerce de la supérette est actée. La signature est prévue fin juillet. Le magasin sera fermé environ 3 semaines en août pour des travaux de peintures et d'agencement du local.

Départ de M. VALLÉE Gilles à 19h25 qui donne pouvoir à Mme ROBIN Patricia

En exercice : 15 ; Présents : 12 ; Votants : 14

Monsieur le Maire informe que, concernant l'Hôtel Restaurant le Chalet, 2 personnes sont intéressées pour le reprise du fonds de commerce. Un compromis pourrait être signé à la fin du mois de juillet.

Autre sujet, il signale que des caravanes se sont installées près du City-Park depuis le 20 juillet 2025 en provenance de Soubise. Ces personnes resteront une semaine et quitteront les lieux en laissant le site propre.

Enfin, Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité 2024 du SDIS. Celui-ci est disponible en Mairie pour consultation.

Il informe également que la commune de Bords envisage de demander aux communes où le centre de secours de Bords intervient une participation financière pour le fonctionnement de la structure. Ce projet est à l'étude et sera évoqué dans les mois à venir.

N° 03-04-25 : Adhésion au programme e-Quilibre avec la société Transgourmet – Avenant n°2.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°02-06-23 du 4 septembre 2023 relatif à l'adhésion au programme e-Quilibre avec la société Transgourmet.

Il présente un avenant au protocole « E-Quilibre Premium ». Il porte sur la modification de la formule initiale à savoir 30 % de produits SIQO (Signe d'Identification de Qualité et de l'Origine) et 4 composantes avec un seul fromage par semaine*.

**(auparavant Plan Egalim avec 50% de produits de qualité dont 20% de bio et 2 fromages).*

Un autre avenant est également proposé en gardant la même formule avec les prix réactualisés (augmentation d'environ 2 %).

Les tarifs proposés sont les suivants :

PRESTATIONS	Rappel Prix HT 2024	Prix HT 2025 (formule actuelle) A compter du 01/09/2025	Prix HT 2025 (nouvelle formule) A compter du 01/09/2025
Maternelle	2.176 €	2.220 €	2.027 €
Primaire	2.739 €	2.794 €	2.487 €
Adulte	3.261 €	3.326 €	3.018 €

Monsieur CHARPENTIER Gaël estime que la nouvelle formule diminue la qualité des produits au détriment du prix et que les menus ne vont plus respecter la loi EGALIM. Il trouve cela dommage. Monsieur BOISSON Ulrich rappelle que la dernière commission cantine avait émis un avis favorable pour la mise en place de cette nouvelle formule (30% de produits de qualité et un seul fromage).

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'avenant pour la nouvelle formule :

Pour : M. BOISSON Ulrich, M. BRANGER Christian, Mme GUEDEAU Michèle, Mme BOISSON Josette.

Contre : Mme ROBIN Patricia, M. VALLÉE Gilles, M. PARIOLLEAU Jean-Claude, Mme DESSENDIER Claudine, Mme DUMAS Céline, M. CHARPENTIER Gaël, Mme BOURGET Estelle, M. DEBIAIS Jean-Baptiste.

Abstention : M. NADEAU Jean-Pierre, Mme POMMIER Marie-France.

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'avenant pour la formule actuelle avec réactualisation des tarifs (+2%) :

Pour : UNANIMITÉ

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A la Majorité des membres présents et représentés, EMET** un avis défavorable au projet d'avenant qui modifie la formule actuelle et les tarifs correspondants.
- **A l'Unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE** les termes de l'avenant à la convention relative à l'adhésion au programme e-Quilibre avec la société Transgourmet en conservant la formule actuelle avec les tarifs révisés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Informations et questions diverses :

Madame DUMAS Céline informe qu'elle a constitué un dossier pour une demande d'arrêt de bus supplémentaire au Vignaud après avoir effectué un recensement des enfants sur la zone définie (18 enfants sont concernés pour 2025 et 25/26 enfants pour les 2 prochaines années).

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu la création de point d'arrêt supplémentaire. Il fera néanmoins un courrier au Président de la CARO en y joignant le dossier ;

Madame DUMAS Céline souhaite, de plus, que le Chemin des 2 communes soit nettoyé le plus tôt possible (ronces et branches à couper).

Elle signale enfin que des trous sont à boucher Rue du Vignaud.

Madame BOISSON Josette estime que les travaux entrepris par la CARO sur la VC1 n'est pas une réussite. En effet, des dégradations ont été constatées dès la mise en place des écluses. De plus, les panneaux n'ont pas été posés correctement. D'ailleurs, ils sont régulièrement mis au sol.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est prévu en septembre pour faire le point sur cet aménagement

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20H00

**La secrétaire de séance,
Mme Marie-France POMMIER**

**Le Maire,
Christian BRANGER**



**LISTE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 22 JUILLET 2025**



En préambule de la séance, Présentation d'un projet Agrivoltaïsme porté par un agriculteur local sur les communes de Tonnay-Charente/Cabariot par la société KallistaEnergy.

Suite à des informations communiquées tardivement, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point suivant :

- Adhésion au programme e-Quilibre avec la société Transgourmet – Avenant n°2.
Demande approuvée par le Conseil Municipal à l'Unanimité.

Procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2025 – Demande de modification des propos tenus par une conseillère Municipale (prise en compte pour approbation).

Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✓ 2025-14 Achat de tables pour la salle des fêtes – 2 351.76 € TTC
- ✓ 2025-15 Achat de mobiliers urbains (6 bancs publics) – 3 337.20 € TTC
- ✓ 2025-16 Achat du spectacle « Les Echappées » - 1 500 € net

Service	Liste des Délibérations	Sens du vote
Affaires Générales	1. Charges supplétives Centre de Loisirs les P'tites Canailles – Convention de partenariat avec la commune de Bords pour 2025.	<i>Unanimité</i>
	2. Location du logement sis 13 Rue du Muguet- Fixation du prix du loyer.	<i>Unanimité</i>
	3. Adhésion au programme e-Quilibre avec la société Transgourmet – Avenant n°2.	<i>Unanimité</i>

Séance levée à 20h00

Le 25/07/2025
Le Maire, Christian BRANGER



Affiché le 25/07/2025

